



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°23/050
Direction territoriale du Havre

La Société Bretagne Angleterre Irlande, Société Anonyme à Directoire, ayant son siège social Port du Blosson – BP 72 – 29688 ROSCOFF CEDEX, identifié au Registre du Commerce et des Sociétés de Brest sous le numéro de SIRET 927 250 217 0027 a manifesté son intérêt pour se voir autoriser à implanter son activité sur une dépendance du domaine public située sur le Terminal de Grande-Bretagne, plus précisément sur la commune du Havre (76600).

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a procédé à la mise en publicité d'un avis de manifestation d'intérêt spontanée, permettant de porter à connaissance de tout candidat susceptible d'être intéressé, les modalités et conditions d'implantation.

A l'issue de cette procédure de publicité, aucun autre candidat ne s'est manifesté.

Le GPFMAS, par décision DIMP 23/001 en date du 24/01/2023 a délivré une Convention d'Occupation Temporaire n° 23-053 à ladite Société susvisée.

Description de la dépendance :

La Société Bretagne Angleterre Irlande est autorisée à occuper une surface dans le bâtiment dénommé « Gare Maritime », sur le Terminal de Grande-Bretagne, sur la commune du Havre (76600).

La surface concernée est de 399, 15 m² dont :

- une surface de 291,12 m² à usage de bureaux,
- une surface de 96,83 m² à usage de locaux techniques.

Durée de la convention : cinq (5) ans environ à compter du 01/03/2023.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la Convention n° 23-053 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.